



Brest, le 1er NOVEMBRE 2024  
N° 00100/DSSFB/SDFC/DEJ  
GED 2024-17141

## **DÉCISION**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS ET DES ACCORDS-CADRES DE COMPETENCE LOCALE**

---

Vu :

- le code de la commande publique,
- l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et les décrets d'application n° 2016-360 relatif aux marchés publics et n° 2016-361 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité,
- le code des marchés publics pour les marchés passés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016,
- l'arrêté du 28 juin 2000 portant organisation du service de soutien de la flotte,
- l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,
- l'instruction (IP) n° 18 relative à la délégation de signature des actes en matière de marchés publics,
- l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités centrales en droit de la commande publique.

## Liminaire

Le directeur et le directeur adjoint de la direction du service de soutien de la flotte de Brest sont détenteurs d'une délégation de pouvoir en application de l'arrêté du 22 juin 2007 et sont donc habilités à signer les actes d'exécution des marchés et accords-cadres à hauteur de 70 fois le seuil MAPA<sup>1</sup>.

**La présente décision a pour objet de définir le périmètre des délégations de signature des actes d'exécution des marchés de compétence locale, définis dans l'instruction de délégation et délégués par le directeur du SSF Brest par intérim.**

## Article 1

**La suppléance du directeur du service de soutien de la flotte de Brest par intérim est assurée par :**

- **ICETA Marc HERROU**, sous-directeur finances contrats (SDFC), qui en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et du directeur adjoint du SSF de Brest est autorisé à signer l'ensemble des actes décrits à l'IP 18.

## Article 2

Les personnes désignées ci-après reçoivent délégation de signature :

**dans la limite des attributions des responsables d'opération des marchés relevant de Brest :**

- **Opération 1 : « FOST »**  
**ICA Yannick VEZINE**, suppléants : **l'ICA Florian MANY** et **l'IPETA Arnaud SAMZUN**
- **Opération 6 : « Frégates multi-missions et Avisos »**  
**ICA Gaël LE VEN**, suppléants : **le CC Florent ARNOUX**, **le LV Michaël MONTIER**, **le LV William FAKAILO** et **le LV Paul WINCKLER**
- **Opération 8 : « Outre-Mer »**  
**IPETA Cédric MOMOT**, suppléants : **l'ICDD Arnaud PETITBON** et **le TSEF Yann L'HEOTE**
- **Opérations 9 : « CMT » et 11 : « Navires scientifiques »**  
**ICETA Stéphane MERLET**, suppléants : **le CC Jonatan SANQUER** et **le CF Pierre BALARDELLE**
- **Opérations 12 « Navires auxiliaires » et 13 « Petits bâtiments Brest et Cherbourg »**  
**CF Hervé TUAL**, suppléants : **le LV Quentin CUEFF**, **le LV Matthieu LE THIEC** et **le LV Stéphane BRAMOULLE**
- **Opération 17 : « Actions transverses et équipements à terre hors FOST Brest »**  
**ICD HC Poi ALEXANDRE**, suppléants : **l'ICT Stéphane GUILLORE** et **l'ICD Loïc YVINEC**

---

<sup>1</sup> Le seuil MAPA indiqué dans la présente décision de délégation de signature s'entend comme le seuil fixé pour les procédures formalisées pour les marchés publics par le 1 a) de l'avis susvisé à sa dernière publication au JORF pour les autorités centrales.

- Opération 19 : « SIGLE »  
ICD HC Régine PAYOT, suppléants : l'ICD Olivier CORNETTE, l'ICDD Jean-Yves BLANCO et l'ICD Johann TRAOUEN
- Opération 21 : « Déconstructions »  
ICD HC Nathalie LE REST, suppléants : l'ICDD Olivier CAROFF et le TSEF Daniel GOURHANNIC

**Dans la limite des attributions du correspondant d'opération pour des marchés relevant de Brest**

- Opération 5  
ICA Gaël LE VEN, correspondant responsable d'opération 5 « Frégates hors FREMM », suppléant : le CC Florent ARNOUX.
- Opération 20  
CF Olivier SOUBEYRAN, Sous-directeur Logistique (SDL), correspondant responsable d'opération « Rechanges », suppléants : l'ICDD Sandrine GRANDOILLER, l'ICDD Didier MAJOURAU et le LV Victor FELIOT.
- Opération 21  
CC Jean-Patrick POTEAU, correspondant responsable d'opération 21 « Déconstruction ».
- Opération 29 : « Budget de fonctionnement »  
- ICDD Valérie LEHIDEUX, Sous-directrice Affaires Générales (SDAG)

**dans la limite des attributions des directeurs d'antenne :**

- CF Philippe CLAD, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de Nouvelle-Calédonie, suppléants : l'ICD Sébastien ROCHEBILIERE et l'ICD Tanguy DELASSUS
- ICETA Delphine RALLO, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de Polynésie française, suppléants : le CF Benoît DURIOT et l'ICD HC Frédéric GRAF
- CF Gildas DANGUY DES DESERTS, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de la Réunion, suppléants : l'ICDD Florent LE CLECH, l'ICDD Marie-Pierre RICHAUD et le CC Julien LUCHINI
- ICETA Mickaël LEMOIGN, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte des Antilles, suppléants : CF Christophe LIETARD, le TSEF Jean-Marc DUCROCQ et le LV Jean-Luc BASSEUR.
- CF Julien JACQUET en tant que directeurs de l'antenne du service de soutien de la flotte à Cherbourg, suppléant : l'EV Sylvia FABREGAT, l'ASC Didier ROULIN et le MP Patrick ODONNAT.

**dans la limite des attributions des Ingénieurs Responsables Bâtiments (IRB) :**

- Opération 1 : « FOST »
  - IPETA Arnaud SAMZUN
  - ICD HC Roland JEZEQUEL
  - CF Guillaume GRAS

- ICETA Loïc CASCELLI
- ICA Florian MANY
- CC Antoine ALBERT
  
- Opération 6 : « Frégates multi-missions et Avisos »
  - CC Florent ARNOUX
  - LV Michaël MONTIER
  - LV William FAKAILO
  - LV Paul WINCKLER
  
- Opération 8 : « Outre-Mer »
  - ICDD Arnaud PETITBON
  - TSEF Yann L'HEOTE
  
- Opération 9 : « CMT »
  - CF Pierre BALARDELLE
  - CC Jonatan SANQUER
  - LV Jonathan TASSY
  
- Opération 11 : « Navires scientifiques »
  - CF Pierre BALARDELLE
  - CC Jonatan SANQUER
  - LV Jonathan TASSY
  
- Opération 12 : « Navires auxiliaires »
  - LV Quentin CUEFF
  - LV Matthieu LE THIEC
  - LV Stéphane BRAMOULLE
  - ICD HC Didier ROUET
  - EV Christophe GUILGAUT
  
- Opération 13 : « Petits bâtiments Brest et Cherbourg »
  - LV Quentin CUEFF
  - ICD HC Didier ROUET
  - LV Stéphane BRAMOULLE
  - LV Matthieu LE THIEC
  - EV Christophe GUILGAUT
  - CF Julien JACQUET en tant que directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte à Cherbourg
  - EV Sylvia FABREGAT (Cherbourg)
  - ASC Didier ROULIN (Cherbourg)
  - MP Patrick ODONNAT (Cherbourg)
  
- Opération 17 : « Actions transverses et équipements à terre hors FOST Brest »
  - ICT Stéphane GUILLORE
  - ICD Joël KERGALL
  - IETA Thibault JASTRZEBSKI
  - CC Alexis CATTÀ (surveillance côtière et SPATIONAV)
  
- Opération 19 : « SIGLE »
  - ICD Olivier CORNETTE pour les marchés portant sur les activités de Sigle
  - ICD Jean-Yves BLANCO pour les marchés portant sur les activités de Sigle
  - ICD Johann TRAUEN pour les marchés portant sur les activités de Sigle

- Opération 20 : « Recharges »
  - **ICDD Didier MAJOURAU**
- Opération 21 : « Déconstructions »
  - **ICDD Olivier CAROFF**
  - **TSEF Daniel GOURHANNIC**
- Opération 29 : « Budget de fonctionnement »
  - **ICDD Valérie LEHIDEUX**
- Antennes :
  - **EV Sylvia FABREGAT, ASC Didier ROULIN, MP Patrick ODONNAT** et, en tant que directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte à **Cherbourg**, le **CF Julien JACQUET**
  - **ICD Sébastien ROCHEBILLIERE**, Nouvelle-Calédonie
  - **ICD Tanguy DELASSUS**, Nouvelle-Calédonie
  - **CF Benoît DURIOT** , Polynésie Française
  - **ICD HC Frédéric GRAF**, Polynésie Française
  - **ICDD Marie-Pierre RICHAUD**, La Réunion
  - **ICDD Florent LE CLECH**, La Réunion
  - **CC Julien LUCHINI**, La Réunion
  - **CF Christophe LIETARD**, Antilles-Guyane
  - **LV Jean-Luc BASSEUR**, Antilles-Guyane
  - **TSEF Jean-Marc DUCROCQ**, Antilles-Guyane

Concernant les procès-verbaux de constatation des opérations préalables à la réception, les demandes de prix sur devis et les demandes de dérogations émanant des industriels, sont autorisés à signer en cas d'absence de l'IRB désigné en titre, le responsable de l'opération concernée ou l'IRB nommé en suppléance.

Les IRB des opérations définies ci-dessus sont autorisés à signer les PVC des marchés relevant des opérations transverses 16 et 17.

**dans la limite des attributions du sous-directeur Finances Contrat :**

- **ICETA Marc HERROU** et ses suppléants :
- **ICDD Rachel JAOUEN** (chef de département d'achat prestations) ;
- **ICD Gaëlle BORDESSOULE-CURT** (chef du département expertise juridique) ;
- **ICDD Christelle LALUT** (chef du département d'achat équipements recharges) ;
- **APAE Marie-Agnès FOUCHER** (chef du département maîtrise et amélioration des processus).

**dans la limite des attributions du chef de département pour la notification des bons de commande inférieurs à 40k€ HT :**

- **ICD HC Arnaud KERHUEL** en qualité de chef du département exécution contractuelle et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **ICT Eric GIRARD** chef du bureau analyse des couts et négociations ;
- **ICDD Rachel JAOUEN** en qualité de chef de département achats prestations;
- **ICDD Christelle LALUT**, en qualité de chef de département achats rechanges.

**Article 3**

Les personnes désignées ci-après sont autorisées à signer les actes liés à l'ordonnancement et à la liquidation des marchés :

- ICETA Marc HERROU, sous-directeur finances contrats (SDFC)
- APAE Catherine MAINOT, chef du département « service exécutant ».

#### **Article 4**

**Les IRB (Ingénieurs Responsables Bâtiments) d'astreinte du SSF**, dans le cadre de leurs fonctions en heures non ouvrables sont autorisés à signer les bons de commande nécessitant une intervention urgente.

#### **Article 5**

Dans le cadre des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Brest, délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de réception des marchés publics innovants (marchés innovants validés comme tels par le COMEX), à :

- ICT Stéphane GUILLORE.

#### **Article 6**

Ces délégations sont personnelles et ne peuvent faire l'objet d'aucune subdélégation. En cas d'absence ou d'empêchement de délégataires visés par la présente décision et pour lesquels aucun suppléant n'est désigné, les actes relevant de leur compétence sont signés par le directeur du service de soutien de la flotte de Brest et en son absence par le directeur adjoint du service de soutien de la flotte de Brest.

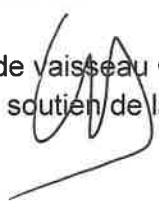
#### **Article 7**

La présente décision abroge la décision n°2024-14549 DSSFB/SDFC/DEJ du 2 septembre 2024.

#### **Article 8**

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet « portail achats défense »<sup>2</sup>, entrera en vigueur le jour suivant l'accomplissement de cette formalité

Le capitaine de vaisseau Grégory Lerenard  
Directeur du service de soutien de la flotte de Brest par intérim.



---

<sup>2</sup> [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Autorités habilitées

### COPIES EXTERIEURES :

- ACSIA - DCSSF

### COPIES EXTERIEURES :

- DIR - DA - Tous RO - SDFC - SDPM - SDL - SDT SDFC : Chef - DEJ – DMAP – DAP – DAR –

DEC – DSE – DPB – BACN – Secrétariat

